



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de la réglementation
générale et des élections

Avis d'enquête parcellaire

ooo

Commune de BARENTON-BUGNY

ooo

Constitution d'une réserve foncière

ooo

Par arrêté en date du **16 JAN. 2012**, est prescrite, **du 11 au 28 février 2012**, dans la commune de BARENTON-BUGNY, une nouvelle enquête parcellaire concernant la constitution d'une réserve foncière sur le territoire de la commune précitée.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie de BARENTON-BUGNY pendant cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que toute personne puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou au maire.

Mme Denise LECOCQ, inspecteur des impôts (en retraite), désignée en qualité de commissaire enquêteur, siègera en mairie de BARENTON-BUGNY, dans les conditions suivantes :

Dates de permanences	Horaires
samedi 11 février 2012	9 H 00-11 H 00
jeudi 16 février 2012	14H 30-16 H 30
mardi 28 février 2012	14 H 30-16 H 30

afin de recevoir les observations du public.

Conformément aux dispositions de l'article L 13-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui peuvent réclamer des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jackie LEROUX-HEURTAUX